



### Calendrier

Dates	Activités	Lieu	horaire	Accessibilité
<b>octobre</b>				
Mercredi 01.10	Cours Informatique par S. Michel		local 17 h 30	en fonction des demandes: logiciel généatique - internet - Excel - Word
Lundi 06.10	Cours pour débutants par J. Duc		local 17 h 30	
<b>Mardi 07.10</b>	<b>Exposé par André Bitz</b>	<b>Salle Polyvalente</b>	<b>20 h 30</b>	<b>Les nourrissons de Montgellafrey</b>
Mercredi 08.10	travail de relevé par D. Marcellin		local 17 h 30	
Mercredi 15.10	Cours paléo par J.M Dufreney		local 17 h 30	lecture actes
Lundi 20.10	Cours pour débutants par J. Duc		local 17 h 30	
Mercredi 22.10	Dépouillement		local 17 h 30	
Mercredi 29.10	Permanence rencontre		local 17 h 30	Comité de rédaction du flash infos
<b>novembre</b>				
Lundi 03.11	Cours pour débutants par J. Duc		local 17 h 30	
<b>Mardi 04.11</b>	<b>Exposé par Mr Pallatier</b>	<b>Salle Polyvalente</b>	<b>20 h 30</b>	<b>L'accident de chemin de fer à St Michel en 1917</b>
Mercredi 05.11	Cours Informatique par S. Michel		local 17 h 30	en fonction des demandes: logiciel généatique - internet - Excel - Word
Mercredi 12.11	travail de relevé par D. Marcellin		local 17 h 30	
Lundi 17.11	Cours pour débutants par J. Duc		local 17 h 30	
Mercredi 19.11	Cours paléo par J.M Dufreney		local 17 h 30	lecture actes
Mercredi 26.11	Permanence rencontre		local 17 h 30	Comité de rédaction du flash infos

### C'EST LA RENTREE

Après la période estivale, Maurienne Généalogie a retrouvé ses activités. Elle invite tous ceux qui désirent connaître son fonctionnement et se lancer dans de passionnantes recherches sur l'histoire de leur famille à une réunion d'information.

Rendez-vous au local de l'association au sous - sol du bâtiment communal situé derrière l'église au Chef-lieu de Villargondran.

#### Lundi 6 octobre à 17 h 30

Vous pourrez satisfaire votre curiosité, et connaître tout ce que Maurienne Généalogie peut vous apporter pour commencer ou continuer votre généalogie :

- Ses réunions d'information à thème (logiciel généalogie, dépouillement d'actes, Excel, internet etc. . .)
- Ses permanences au local avec prêt de livres et revues généalogiques etc..)
- Consultation de la base de données des relevés des actes de naissances mariages et décès de la Maurienne, (plus de 300 000 actes) mise à disposition des recueils papiers des dépouillements, prêt de CD rom de l'état civil, gabelles du sel de 1751 et 1758,
  - Sa feuille d'information mensuelle sur les activités de l'association.
  - Son site internet
  - Le fonctionnement de l'entr' aide pour compléter ses recherches etc...

#### Pour les débutants

Des réunions ont lieu tous les 15 jours, le lundi 17 h 30 à 19 h

Comme par le passé, le premier trimestre sera plutôt théorique. A l'occasion de ces réunions, seront abordés les grands thèmes de base de la généalogie, les grandes dates, les documents classiques, les différents moyens de commencer des recherches, la méthodologie (actes, fiches, tableaux etc..) une notion sur la confection des arbres, la numérotation, les logiciels de généalogie, internet etc..

Et début 2009, recherches et discussions en commun, utilisation des moyens mis à disposition par le club pour faciliter et faire progresser ses recherches.

les « anciens », ceux qui désirent « redoubler » seront les bienvenus

#### REUNION du Mardi 9 Septembre



*Une réunion de rentrée avec une faible participation !*

Depuis un an et demi, une équipe « descend » à Chambéry photographier les tables du tabellion qui sont ensuite dépouillées sur excel et enregistrées sur DVD.

Ce travail s'est arrêté début septembre car la directrice des archi-

ves ne veut plus qu'on photographie le tabellion car ils ont le projet de le numériser.

Le DVD de St Michel sortira à la fin de l'année car il avait pu être photographié avant l'interdiction. Par contre le 3<sup>ème</sup> de St Jean ne pourra être fini et sera disponible début 2009 mais incomplet.

Pour l'état civil, 34 départements sont en ligne et seule la Savoie fait payer un accès.

De nouveaux relevés (42 à 45 000 actes) ont été mis sur genéabank et les points (250 ou 400) ont été redistribués aux adhérents de M.G.

Cet été, le local a été ouvert tous les mercredis (la fréquentation a été variable : de 1 ou 2 personnes à plus de 15. En moyenne on a eu un peu plus de monde que l'an passé.

Un recueil en latin a été fait par Pierre Blazy avec des exemples locaux.

### Nouvelle loi sur les archives

La nouvelle loi sur les archives sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les délais de communication passent de 100 ans à 75 ans pour les naissances et les mariages et 25 ans pour les décès.

Les personnes qui ont dépouillé jusqu'en 1908 pourront continuer jusqu'en 1933. Cette loi s'applique aussi pour les archives notariales mais celles-ci tout dans leur cabinet et donc très difficile à consulter.

La série T (archives des fonctionnaires) passe aussi à 75 ans. Ces archives regroupent les dossiers de carrière, les différentes nominations, les courriers, ...

### Investissement

Ont été achetés :

- Un PC portable au printemps (écran 17 pouces)
- Un écran pour le vidéo projecteur.
- Un livre « La France en héritage »
- Une centaine de polos blancs avec le sigle de Maurienne Généalogie qui seront disponibles pour le 27/28 septembre (12€).

### - Informations diverses :

- Les archives diocésaines ont un site : [bibliomaurienne.canalblog.com](http://bibliomaurienne.canalblog.com) (détail des volumes achetés par la bibliothèque).
- Le dimanche 21 septembre le local sera ouvert de 15h à 18h pour la journée du patrimoine.
- Les 27 et 28 septembre se tiendra le salon régional de généalogie à Grenoble.
- Les conférences passent du 1<sup>er</sup> lundi du mois au 1<sup>er</sup> mardi. Elles ont toujours lieu au 1<sup>er</sup> étage de la salle des fêtes de Villargondran à 20 h. Elles sont ouvertes aux non membres. L'auditoire de ces conférences a baissé et si elles ne rassemblent pas plus de monde ce trimestre, elles cesseront.
- 07/10 : André Bitz : les nourrissons de Montgellafrey et l'histoire de Montgellafrey et Montaimont.
- 04/11 : Pallatier : la catastrophe ferroviaire de 1917.
- 02/12 : Jean-Pierre Dubrulle (président de l'AREDES) : Maîtres et Relais de Poste en Savoie.

## Lu pour vous !

Savez vous que:

En 1660, sur les 52 communes (ou paroisses) de la vallée, dont on a retrouvé les registres, on a enregistré 3 98 décès sur 39 863 habitants soit 1990 de plus que la moyenne habituelle. En ajoutant les chiffres de Lanslebourg, cela porte à 3403 décès pour 40 759 habitants.

Pour le seul mois de septembre, on compte 567 décès dont 466 pour la seule ville de Modane.

A noter que dans certaines paroisses, faute de place dans les cimetières, et des curés pour donner les sacrements, les défunts étaient enterrés n'importe où, souvent à l'endroit où il étaient tombés !

"Extrait du CD 65, chapitre 3E282, page 301".  
P. Blazy

## Maurienne Généalogie présente au 3<sup>ème</sup> Forum de Généalogie à Grenoble les 27 et 28 septembre

Les représentants de Maurienne Généalogie: Mme STASIA Eliane, Mrs DUFRENEY Jean Marc, MARCELLIN Désiré, GRANGE André, DUC Jo, ont durant ces deux jours tenu le stand de notre association dans la même allée que toutes les associations du CEGRA.



*Samedi matin notre stand est prêt,  
Désiré et Eliane attendent le client,  
alors que le président fait la photo souvenir.  
Remarquez notre nouvel écran qui permet au visiteur  
de voir en direct les recherches faites pour lui !*

Ces deux jours ont été précédés par la mise en place des stands, et une réunion de C.A des membres du bureau du CEGRA, à laquelle, malheureusement, pour des raisons pratiques nous n'avons pu y assister.

Le C.G.D (Centre Généalogique du Dauphiné) a bien fait les choses, de nombreux bénévoles bien orchestrés par la Présidente Mme Scaparelli ont permis une réussite complète de cet évé-

ment important dans le monde de la Généalogie. Le cadre idéal, et les infrastructures de « Grenoble Alpes Congrès » situé dans la zone commerciale de Grenoble (Grand Place) et d'accès facile, ont contribué à ce succès.

A l'occasion de l'apéritif d'honneur, les autorités de la ville de Grenoble, ainsi qu'une représentante de la Fédération Française de Généalogie, ont souligné la parfaite organisation de cette manifestation et félicité les organisateurs et leur Présidente.

Durant ces deux journées, le public est venu nombreux glaner des informations auprès des différentes associations de généalogie, mais aussi auprès des professionnels.

A noter la présence de pratiquement toutes les associations du CEGRA : Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute Savoie et de nombreuses associations de régions voisines : Hautes-Alpes, Limousin, Drôme, Ain, Alsace, etc.. Nos voisins suisses et italiens étaient présents ainsi que de nombreuses associations patrimoniales, et Institutions. Les éditeurs de logiciels généalogiques, les Maisons d'édition et presse généalogiques n'ont pas manqué ce rendez-vous, ainsi que les sites internet incontournables de la généalogie : Généabank et France Gen Web.

Enfin de nombreuses conférences ont émaillé ces deux journées de généalogie.

Pour nous, ces deux journées furent aussi très enrichissantes pour une approche différente de la généalogie, car nous avons surtout vu et pris note de ce qui se fait « ailleurs ». Nous nous sommes faits connaître, et de nombreux visiteurs ont même été surpris de nous trouver, nous la Maurienne petite vallée de la Savoie représentée au milieu de grands cercles généalogiques couvrant des départements complets, voire même des régions. Ceci nous a permis d'avoir des contacts avec des visiteurs aux origines mauriennes, heureux de pouvoir « discuter du pays ».

C'est au travers de ce genre de manifestations, que l'on peut se rendre compte que la généalogie est en pleine progression. C'est maintenant une activité accessible et pratiquée par tous, et à tous les âges. Il est loin le temps où les généalogistes n'avaient pour outils qu'un crayon de papier, une gomme, et faisaient des visites sur la pointe des pieds aux Archives Départementales où ils étaient regardés comme des bêtes curieuses par les étudiants ou historiens en quête de recherches ou d'études plus nobles que celles faites par le modeste généalogiste à la recherche de ses ancêtres.

Oui les temps ont bien changé, la généalogie a le vent en poupe. L'essor d'internet dans le domaine de la généalogie, le nombre croissant d'adhérents dans les associations expliquent en grande partie ce phénomène, mais on constate aussi que dans un monde qui valorise l'avenir et le progrès, la recherche de son passé et de ses racines conquiert chaque jour un peu plus d'adeptes.

La généalogie a encore de beaux jours devant elle

Jo Duc



Polo de l'association que vous pouvez vous procurer auprès du Président Jean Marc Dufrenoy pour le prix de 12 €

Tarif dégressif en fonction du nombre de polos achetés (préciser la taille S.M.L.XL)

## Le forum c'est aussi :



*Pour Dédé Grange et Jo Duc  
Enregistrer une nouvelle adhérente  
Bienvenue au club Mme Jacqueline Bally*



*Accueillir des adhérents de la région  
venus nous rendre visite. Bonjour Mme Tardy*



*Figurer sur la photo souvenir d'une partie des  
responsables des différentes associations du Cegra  
que nous avons cotoyés durant deux jours,  
avec quelque fois le verre à la main ! ...*

# LES LOUPS

En Mauirenne, les loups font toujours la « une » des journaux avec les attaques de troupeaux dans les alpages, Mais jadis, c'était jusque dans les villages qu'ils venaient semer la panique !

## Création des lieutenants de louveterie.

C'est Charlemagne qui, par un "capitulaire" daté de 813, créa les Lieutenants de Louveterie. Il ordonna à ses comtes de désigner, chacun dans sa circonscription, deux officiers pour chasser les loups. Les intéressés étaient tenus d'indiquer combien ils en avaient tué et devaient présenter les peaux comme preuve de leur activité.

Ces officiers étaient *nantis de privilèges* importants comme l'exemption du service militaire, le droit de gîte et celui de prélever une prime sur les habitants du voisinage pour chaque loup tué.

L'histoire de la Louveterie a été une suite d'alternatives entre la reconnaissance de son utilité et la répression de ses abus. Ainsi, sous Charles VI, les louvetiers, profitant du droit de gîte, se faisaient héberger avec leurs hommes, leurs chevaux et leurs chiens, et causaient ainsi plus de dégâts que les loups qu'ils poursuivaient. Le Roi leur enjoignit, par ordonnance de 1395 « *de se loger dans les hostelleries et de payer promptement tout ce qu'ils prendront, sans quoi ils seront punis tellement que ce sera un exemple pour les autres* »

## Un impôt pour chaque loup tué.

Ce roi fixa aussi à deux deniers la somme que le Louvetier pouvait prélever, par loup tué, sur chaque ménage, dans un rayon de deux lieues de l'endroit où la bête avait été prise.

Des ordonnances successives modifièrent cette somme ou exemptèrent les habitants de certaines localités. Ainsi, Louis XI exempta les habitants de Fontenay « *des impositions levées en raison de la chasse du loup dans les bois de Vincennes* ».

Charles IX permit en 1560, à tous ses sujets « *de chasser de leurs terres, à cris et jets de pierres, toutes les bêtes rousses et noires, qu'ils trouvaient en dommage, sans toutefois les offenser* ».

En 1850, Henri III, devant l'accroissement du nombre des loups, prescrivit une mesure qui resta en vigueur jusqu'à la fin de la monarchie. Il enjoignit de « *faire assembler un homme par feu, avec armes et chiens propres à la chasse au loup, trois fois par an* ». Ceux qui étaient requis et refusaient d'assister à une chasse organisée par les Louvetiers étaient punis de prison, de la perte de leurs armes et d'une amende. Mais des abus eurent lieu aussi sur ce sujet, en particulier de la part des louvetiers de Picardie et de Champagne qui obligèrent « *les laboureurs occupés à la culture à s'assembler pour chasser aux loups* » et exigèrent de fortes amendes des absents... le roi, en étant informé, fit « *très extrême défense à tous lieutenants de la louveterie de faire aucune publication de chasse aux loups que du consentement de deux gentilshommes de l'étendue de leurs dites provinces, qui auront soin de voir si les habitants pourront y assister sans quitter leurs labours* »

## Avec des lévriers

Les lieutenants de Louveterie rencontrèrent encore des difficultés avec les grands Maîtres des Eaux et Forêts. Ainsi, le duc de

Luynes raconte que « *louis XV ordonna à M. de Flamarens d'envoyer un détachement de la louveterie sur Amboise, où l'on disait que des loups, qu'on croyait enragés, avaient tué ou blessé plusieurs personnes. Le Maître des Eaux et Forêts du lieu signifia des défenses de chasser et aux tireurs de s'assembler. Le roi donna ordre à M. Saint Florentin de le mettre en prison et l'ordre a été exécuté* ».

Vers 1600, la charge de Grand - Louvetier a été occupée par Jacques le roy, qui avait sous ses ordres 2 lieutenants, 4 valets de limiers, 2 valets de chiens, 2 garçons de chiens et 2 gardes de lévriers pour 20 chiens courants et 4 lévriers, il suivait la Cour pour écarter les loups des forêts où chassait le roi et nommait pour la province des lieutenants de louveterie.

## Avec des lévriers

A cette époque, la manière la plus courante de prendre des loups était de les « courir » avec les lévriers. Les chiens courants les attaquaient, les faisaient déboucher en plaine et on lâchait alors à vue les lévriers, qui les rattrapaient et les coiffaient. Ce n'était cependant praticable que dans les régions de boqueteaux et de plaine, comme l'Artois, où un veneur rapporte qu'il assista à plus de 60 prises en un an.

Extrait d'un article dans « l'histoire des chasseurs fainéants, des hommes de bien et ... 4 femmes » pas de signature ni date

La **louveterie**, cette antique institution qui au départ était créée pour procéder à la destruction des loups existe toujours, mais a bien évolué au fil des siècles, et ses missions ont été modifiées par la loi française. La louveterie est aujourd'hui chargée de veiller à la régulation des nuisibles et au maintien de l'équilibre de la faune sauvage.

Jo Duc

## Le mulet se vantant de sa généalogie

### Un article de GeneaWiki.

Le Mulet d'un prélat se piquait de noblesse,  
Et ne parlait incessamment  
Que de sa mère la Jument,  
Dont il contait mainte prouesse:  
Elle avait fait ceci, puis avait été là.  
Son fils prétendait pour cela  
Qu'on le dût mettre dans l'Histoire.  
Il eût cru s'abaisser servant un Médecin.  
Etant devenu vieux, on le mit au moulin.  
Son père l'âne alors lui revint en mémoire.  
Quand le malheur ne serait bon  
Qu'à mettre un sot à la raison,  
Toujours serait-ce à juste cause  
Qu'on le dit bon à quelque chose.

Jean de La Fontaine